Nations Unies S/2017/328



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

À la suite des hostilités survenues à Djouba du 8 au 11 juillet 2016 et des violences perpétrées alors contre des civils, mon prédécesseur, Ban Ki-moon, a ordonné le 23 août 2016 qu'une enquête spéciale indépendante soit menée sous la direction du général à la retraite Patrick Cammaert afin d'examiner les mesures prises par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) face aux attaques commises contre les civils, en particulier à l'intérieur ou à proximité des installations de la MINUSS à Djouba, notamment à l'hôtel Terrain et contre les sites de protection des civils adjacents. Le 1er novembre 2016, un résumé du rapport d'enquête, contenant les recommandations résultant des investigations, a été communiqué aux membres du Conseil de sécurité et rendu public. Les recommandations portaient sur des questions propres à la MINUSS et d'autres questions plus structurelles.

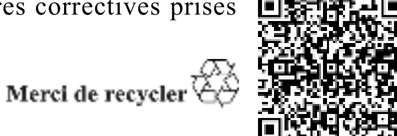
L'ONU a agi selon deux axes pour donner suite à ces recommandations. Premièrement, une équipe spéciale présidée par mon Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a été créée au Siège pour appliquer les recommandations portant sur des questions systémiques et stratégiques. Deuxièmement, la MINUSS a élaboré un plan d'action pour donner suite aux recommandations la concernant directement et en a rendu compte régulièrement à l'équipe spéciale. Le Conseil de sécurité a été tenu informé des progrès de la mise en œuvre par une lettre qui lui a été transmise le 23 décembre 2016 puis par un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, présenté lors des consultations du Conseil sur le Soudan du Sud le 23 février 2017.

On trouvera ci-après un résumé de l'action menée par la MINUSS et par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations issues de l'enquête spéciale indépendante.

Une mission de suivi indépendante dirigée par le général Cammaert est retournée à Djouba du 12 au 19 mars 2017 pour évaluer les progrès accomplis au chapitre des recommandations concernant spécifiquement la MINUSS. À la demande de mon Représentant spécial, l'équipe s'est également rendue à Malakal pour examiner la suite donnée aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'attaque perpétrée contre le site de protection des civils en février 2016. Elle a constaté que la Mission avait fait des efforts louables pour renforcer sa capacité de protéger les civils, mieux planifier et préparer son action face aux situations de crise et améliorer la sûreté et la sécurité du personnel. Elle a également constaté, et il importe de le souligner, que les mesures correctives prises

17-05835 (F) 180417 180417





par la MINUSS avaient positivement modifié le modus operandi et l'attitude des composantes militaire et de police. Les principales réalisations rapportées par l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

Protection des civils

Le quartier général de la Force de la MINUSS s'emploie activement à fournir des directives et des orientations pour la bonne exécution du mandat de la Mission en ce qui concerne la protection des civils. En août 2016, des directives émanant du commandant de la Force ont été adressées aux contingents, leur imposant d'effectuer régulièrement à partir d'études de cas des formations et exercices portant sur l'exécution du mandat, les règles d'engagement, les directives relatives à l'emploi de la force; les patrouilles dynamiques et fortes visant à prévenir les violations des droits de l'homme et les atteintes contre les civils; la planification intégrée des interventions d'urgence, avec notamment des exercices d'évacuation et l'extraction associant les acteurs clefs de manière à pouvoir faire face aux cas de figure les plus difficiles et les plus dangereux; et la répartition des responsabilités entre le personnel militaire, la police et le personnel de sécurité des Nations Unies. Le quartier général de la Force publie également tous les mois des instructions sur la liberté de circulation, qui viennent renforcer la directive émise par le commandant de la Force en la matière. Les instructions insistent sur le fait que tous les commandants doivent impérativement comprendre les dispositions de l'Accord sur le statut des forces et exigent d'eux qu'ils fassent valoir leur droit à la liberté de circulation totale par tous les moyens nécessaires, conformément au mandat et aux règles d'engagement. Elles renforcent également l'instruction préalable de rester en position 48 heures aux points de contrôle en cas de restriction à la liberté de circulation.

Alors que le contexte opérationnel au Soudan du Sud demeure extrêmement difficile et que les restrictions et obstacles bureaucratiques imposés par le Gouvernement et parfois par d'autres parties au conflit continuent d'entraver la liberté de circulation de la MINUSS, ces mesures visant à améliorer l'attitude et la mentalité des contingents ont amélioré l'accès de la MINUSS aux points chauds au cours des quelques derniers mois. Depuis janvier, la Mission a déployé plusieurs fois avec succès des patrouilles de longue durée en des lieux clefs, en privilégiant l'Équatoria en raison de l'insécurité accrue, des déplacements de populations et des atteintes aux droits de l'homme dans cette région. En dépit des obstacles et des retards, des patrouilles ont atteint Yei (trois déploiements), Kajo-Kaji (trois déploiements), Lanyia (deux déploiements) et Magwe (deux déploiements). Ces patrouilles intégrées ont été favorablement accueillies par les populations et beaucoup d'administrations locales, qui ont demandé que la MINUSS prolonge sa présence. Les déploiements ont permis à la MINUSS de surveiller la situation des droits de l'homme et d'avoir des contacts avec les autorités locales et la société civile. La Mission envisage actuellement de porter la durée moyenne des patrouilles de longue durée d'une semaine à un mois afin de profiter au mieux de la présence de son personnel dans les régions difficiles d'accès.

L'attitude des contingents pour ce qui est de protéger les civils menacés de violence physique s'est également améliorée, comme l'ont récemment montré les interventions vigoureuses du personnel en tenue de la MINUSS. À Bentiu, les soldats ont affronté et arrêté des hommes armés qui avaient harcelé, battu et tenté d'enlever quatre groupes d'une cinquantaine de déplacés devant le site de protection

des civils, en usant d'un niveau de force compatible avec les règles d'engagement. À Pibor, les soldats de la paix ont agi avec fermeté, déployant des troupes et des véhicules de combat pour gérer et protéger un afflux soudain de plus de 800 civils au site de protection, à la suite de rumeurs d'une attaque imminente de la ville. Dans le même temps, à Yei, la MINUSS est intervenue pour extraire du complexe des agents du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité pris dans des tirs croisés lors de violents affrontements entre forces gouvernementales et forces d'opposition.

À Djouba, la mise en place d'une zone exempte d'armes dans un rayon de 200 mètres autour des sites de protection des civils et de la Maison des Nations Unies a entraîné une diminution spectaculaire de la criminalité et de la violence, notamment du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste. Des soldats de la paix de la MINUSS effectuent des patrouilles à pied dans la région jour et nuit, ainsi que des opérations de bouclage et de fouille dans les sites de protection des civils, pour perturber le trafic d'armes. Ainsi, ils fouillent les personnes qui arrivent aux sites, fouillent chaque jour jusqu'à 30 abris, notamment sur la base de renseignements, et mènent chaque mois une opération de bouclage et de fouille intégrale des lieux. De juillet 2016 à mars 2017, 20 grandes opérations de bouclage et de fouille ont été menées. À l'avenir, les unités de police constituées de la MINUSS sont censées patrouiller de plus en plus à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils, en particulier dans les zones exemptes d'armes, conformément au concept des opérations de la police des Nations Unies et en étroite coordination avec les soldats de la Mission. La zone exempte d'armes a été bien acceptée par toutes les parties prenantes, dont le Gouvernement, d'autant que l'activité criminelle semble avoir diminué considérablement depuis son introduction. Dans le mois qui a précédé la création de la zone exempte d'armes, la MINUSS a enregistré 48 faits graves à proximité immédiate de la Maison des Nations Unies, dont des meurtres, des vols à main armée, des agressions violentes, des enlèvements et des viols. Au cours des six mois qui ont suivi sa création, seuls 12 incidents graves ont été signalés en tout, soit deux par mois. La MINUSS est en train de mettre en place des zones similaires à Wau, Bentiu et Malakal.

Planification et préparation des interventions d'urgence

Pour remédier aux insuffisances en matière de préparation et de réaction aux situations de crise, la MINUSS a créé un groupe de planification de la mission réunissant toutes ses composantes et sections ainsi que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au cas par cas, afin que tous les plans d'urgence soient coordonnés, intégrés, complémentaires et conformes à l'analyse des conditions de sécurité du moment et à l'évaluation de la menace. Depuis juillet 2016, tous les bataillons d'infanterie incorporés à la Mission suivent une formation à l'action intégrée à partir d'études de cas. En janvier 2017, le quartier général de la Force a entamé un stage de formation des formateurs pour permettre aux contingents de dispenser régulièrement à leurs hommes des formations à l'intervention fondées sur les règles d'engagement et des études de cas. Toutes les études de cas concernent des incidents réels survenus dans une zone d'opération donnée et sont conçues pour établir clairement les responsabilités des militaires. Les unités de police constituées ont également effectué des exercices portant sur leurs plans de sécurité pour les complexes des Nations Unies et les sites de protection des civils. Les plans d'urgence de la Mission à Djouba ont été mis à jour et ont fait l'objet de trois exercices de simulation et de trois exercices d'entraînement sur le terrain entre

octobre 2016 et janvier 2017. De même, neuf exercices de simulation ont été effectués depuis février 2017 pour valider les plans d'urgence des bureaux extérieurs et un plan de formation est en place pour le reste de l'année.

Pour améliorer les capacités de coordination et de gestion de crise de la Mission à Djouba, des centres d'opérations intégrés réunissant les militaires, la police, la sécurité des Nations Unies et la composante civile ont été mis en place à la maison des Nations Unies et à Tomping. Les centres de commandement tactique des forces militaires et de police sont réunis au sein de ces centres d'opérations intégrés et opèrent séparément mais à proximité du Centre d'opérations conjoint de la MINUSS, qui se trouve maintenant installé au même endroit que le Centre des opérations de sécurité. Ces centres d'opérations intégrés sont chargés de coordonner les mesures prises face aux incidents internes et externes survenus à l'intérieur et à l'extérieur de la maison des Nations Unies, de Tomping et des sites de protection des civils.

Sûreté et sécurité du personnel

La MINUSS a considérablement amélioré l'infrastructure de sécurité du complexe de la MINUSS et du site de protection des civils de Djouba. En particulier, pour protéger des tirs directs ou indirects la Maison des Nations Unies et le site de protection des civils, la Mission a dégagé autour d'eux une ceinture de 200 mètres de large afin de créer la zone exempte d'armes susmentionnée. Le périmètre de quatre kilomètres entourant la Maison des Nations Unies est en passe d'être renforcé par un mur de défense Mifram dont plus de la moitié est achevée, les sections restantes devant l'être d'ici novembre 2017. Les dégradations de la clôture du périmètre interne sont signalées et réparées par les patrouilles de la force sur place ou par le personnel d'appui à la mission, dans les limites des ressources disponibles. Les postes d'observation situés le long du périmètre de la Maison des Nations Unies ont été renforcés et des positions de tir sur le terrain ont été construites. La construction de nouveaux postes d'observation est en cours aux sites de protection des civils 1 et 3.

Quatre casemates (« sanctuaires ») destinées au personnel dans les zones résidentielles et de travail de la Maison des Nations Unies et de Tomping seront également bientôt terminées. Quelque 4 000 bâches antiprojectiles ont été achetées et distribuées au personnel résidant dans des bâtiments préfabriqués à Djouba et ailleurs sur le terrain. Une étude de faisabilité pour un système de sécurité intégré a été effectuée et de nouvelles technologies destinées à favoriser une meilleure appréciation de la situation sont à l'essai à la Maison des Nations Unies et à Tomping (détection des intrusions dans le périmètre, capteurs infrarouges, vidéosurveillance, contrôle électronique d'accès, tourniquets, etc.). Une politique d'hébergement sur le lieu de travail est également introduite et le transfert du personnel à la Maison des Nations Unies ou à Tomping se fera selon un plan par étapes d'ici à la fin de mai 2017. À Djouba, la sécurité des Nations Unies a cantonné les résidences de tous les membres du personnel des Nations Unies dans la zone 1 (près de l'aéroport international de Djouba) afin de réduire l'espace dans lequel la MINUSS fournit un appui, compte tenu des capacités limitées.

Depuis juillet, la sécurité des Nations Unies déploie des efforts considérables pour que les besoins de sécurité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales aient le rang de priorité voulu, conformément au système de gestion de la sécurité des Nations Unies

et de la stratégie « Sauver des vies ensemble », respectivement. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité (à Djouba) et les équipes de gestion de la sécurité (sur le terrain), composées de représentants de la Mission et des organismes, fonds et programmes, continuent de se réunir régulièrement et d'approuver toutes les évaluations de la sécurité et tous les plans de sécurité au Soudan du Sud. La sécurité des Nations Unies échange en temps utile des renseignements de sécurité avec tous les organismes, fonds et programmes, notamment au moyen de brefs rapports quotidiens, de messages de téléphonie mobile, d'émissions de radio et de bulletins d'information diffusés par courrier électronique. Deux agents de la sécurité sont intégrés au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus un agent de sécurité affecté à l'appui de tous les organismes, fonds et programmes n'ayant pas d'agents de sécurité professionnels.

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales internationales et la stratégie « Sauver des vies ensemble », le Coordonnateur pour les questions de sécurité du forum des organisations non gouvernementales est membre de la cellule de sécurité, qui se réunit une fois par semaine. Les informations de sécurité transmises aux organismes, fonds et programmes le sont aussi au forum. Une fiche d'information des Nations Unies sur la sécurité a également été diffusée, portant notamment sur l'état d'alerte, les procédures d'évacuation et de réinstallation, les plateformes de regroupement à Djouba, les sanctuaires désignés, les itinéraires aériens de réinstallation, les principaux dispositifs de sécurité, les procédures de contrôle d'accès et le plan d'intervention aux sites de protection des civils. À la mi-avril 2017, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département de la sûreté et de la sécurité et une organisation non gouvernementale internationale membre du comité de suivi de la stratégie « Sauver des vies ensemble » tiendront une téléconférence avec les membres de la cellule de sécurité à Djouba pour clarifier les rôles et les responsabilités prévus par la stratégie afin que toutes les parties en aient une idée plus concrète et plus précise et soient mieux préparées à faire face à une situation de crise. Par la suite, les nouveaux coordonnateurs pour les questions de sécurité du forum seront informés dès leur arrivée de l'état d'application de la stratégie « Sauver des vies ensemble » au Soudan du Sud.

Intervention médicale

Pour améliorer les capacités d'intervention médicale sur place, une équipe chirurgicale et du personnel d'appui ont été installés à la Maison des Nations Unies, prêts à dispenser des soins post-traumatiques. Le centre médical de la Maison des Nations Unies a été reclassé au « niveau un plus » et dispose maintenant d'un nouveau bloc opératoire, d'un meilleur matériel de radiographie et de laboratoire et d'une réserve de sang permettant de traiter les cas de blessure et de stabiliser l'état des patients en attendant l'évacuation vers un centre médical de niveau supérieur.

Malakal

La MINUSS a également déployé des efforts considérables pour appliquer les recommandations de la commission d'enquête sur Malakal. Elle a notamment renforcé la sécurité du périmètre (en doublant les clôtures, en creusant le fossé et en surélevant le talus artificiel et la zone tampon). Six miradors surélevés et 27 postes d'observation permanents (24 heures sur 24 et 7 jours par semaine) sont en place et des positions de tir ont également été construites tout au long du périmètre pour permettre aux soldats de la paix de le garder activement. La Mission a également

élargi les itinéraires de patrouille à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre. Pour ce qui est de la sécurité préventive, les soldats de la paix effectuent régulièrement des patrouilles autour du périmètre du site de protection des civils et de la base de la MINUSS et sont davantage présents aux portes d'accès pour prêter main-forte à la police des Nations Unies si nécessaire. La police des Nations Unies et les unités de police constituées patrouillent également activement dans les sites de protection des civils. Les opérations de bouclage et de fouille sont également plus fréquentes, elles ont maintenant lieu tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois, dans une partie du camp ou dans le camp entier. Une culture de l'action énergique est inculquée au moyen de formations et d'exercices réguliers sur les règles d'engagement et l'emploi de la force.

L'équipe spéciale du Secrétariat a commencé à mettre en œuvre les recommandations portant sur les questions systémiques et stratégiques en distribuant aux 16 opérations de maintien de la paix les recommandations issues de l'enquête spéciale indépendante et en leur demandant un retour d'information sur les problèmes systémiques soulevés. Elle a élaboré et examiné des mesures concrètes visant à remédier aux insuffisances systémiques et stratégiques mentionnées dans le rapport, de sorte qu'en cas de crise semblable, les missions de maintien de la paix des Nations Unies soient mieux préparées pour protéger les civils et le personnel des Nations Unies. Les principales mesures et réalisations sont les suivantes :

- Résultats et responsabilisation : le Département des opérations de maintien de la paix a entrepris de dresser l'état des politiques et des pratiques exemplaires du personnel civil et du personnel en tenue pour ce qui est de rendre compte des résultats obtenus. Un cadre de responsabilisation pour les résultats obtenus dans l'exécution du mandat de protection des civils est en cours d'élaboration. Son objet est de consolider et de préciser les politiques et mécanismes existants à l'intention des hauts responsables, de manière à reconnaître les bons résultats obtenus et à les promouvoir. Le Bureau des affaires militaires a également étudié avec les États Membres les moyens de responsabiliser le personnel en tenue en cas de manquement à l'obligation de protéger les civils. En janvier 2017, le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents a recommandé de joindre au Mémorandum d'accord l'état des besoins par unité indiquant les capacités opérationnelles et les tâches attendues du personnel en tenue. Le Mémorandum est un document contraignant pour les pays fournisseurs de contingents, établissant la responsabilité pour les tâches convenues. Si l'Assemblée générale approuve cette recommandation à la deuxième partie de la reprise de sa session, le Secrétariat à l'intention de joindre les états des besoins par unité à tous les mémorandums d'accord actuels et futurs conclus avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police;

- Orientations et préparation : le Département des opérations de maintien de la paix a examiné l'ensemble des directives fournies aux hauts responsables des missions aux fins de la bonne exécution du mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils. Un exercice de simulation de gestion de crise destiné aux chefs civils de mission a été élaboré et mis à l'essai en janvier 2017; il sera intégré à tous les programmes d'initiation des chefs de mission. Un exercice similaire destiné aux commandants et commandants adjoints de la Force est en cours d'élaboration. Il devrait être utilisé lors du prochain cours

d'orientation intensif en mai. Le Bureau des affaires militaires a également examiné les orientations données aux commandants de la Force. Des orientations spécifiques à chaque mission, données lors de la formation initiale des nouveaux commandants de la Force, remplacent maintenant la directive générique à leur intention. Ces orientations complètent le Guide à l'usage des quartiers généraux des forces des Nations Unies, qui traite en détail des aspects plus génériques des devoirs et responsabilités d'un commandant de la force. La Division de la police examine également le projet final de directives pour la police des Nations Unies en matière de protection des civils, qui vise notamment à ce que toutes les activités de renforcement des capacités de la police des Nations Unies concourent à la mise en place d'un environnement protecteur et à ce que les unités de police constituées réagissent comme il convient aux menaces physiques contre des civils. Le Département des opérations de maintien de la paix veillera à ce que des orientations sur l'exécution du mandat soient fournies aux opérations de maintien de la paix au moment de la prorogation de celui-ci, notamment en ce qui concerne la protection des civils, s'il y a lieu. En ce qui concerne la préparation, toutes les opérations de maintien de la paix ont été invitées à communiquer au Siège pour validation leurs plans de circonstance intégrés. La tenue d'exercices réguliers fondés sur des études de cas aux fins de valider, d'affiner et de tester ces plans, notamment le commandement et le contrôle de leur mise en œuvre, est en cours de systématisation. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se sont également vu rappeler qu'il importait de respecter les exigences linguistiques afin que les militaires et le personnel de police déployés dans les missions puissent effectivement concourir ensemble à l'exécution des mandats. En outre, comme le prévoit le Mémorandum d'accord, les fonctionnaires concernés qui échouent à l'examen d'aptitudes linguistiques sont rapatriés. À titre de mesure immédiate destinée à garantir l'état de préparation du personnel en tenue servant à la MINUSS, tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été priés, par une note verbale envoyée en décembre 2016, de confirmer par écrit au Département des opérations de maintien de la paix que leur personnel était prêt à effectuer des patrouilles à pied, notamment des patrouilles d'interposition de jour et de nuit hors du périmètre des complexes et des sites de protection des civils des Nations Unies au Soudan du Sud. Presque tous les pays fournisseurs de contingents d'infanterie ont répondu par l'affirmative;

- Formation : le Secrétariat valide les programmes de formation avant déploiement de tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, veillant notamment à ce qu'ils comprennent une formation à partir d'études de cas portant sur les règles d'engagement, l'exécution des mandats et l'emploi de la force, destinée aux commandants, à l'appui des activités de protection des civils. Les programmes de formation dans les missions ont été renforcés par une formation à partir d'études de cas, portant sur la protection des civils et, de plus en plus, sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits. Une évaluation des besoins de formation des missions en matière de protection des civils est également en cours. En outre, le Secrétariat encourage vivement les pays fournisseurs de personnel de police à déployer davantage de policières qualifiées, afin notamment d'appuyer des tâches essentielles de protection telles que la police de proximité et la lutte contre la

violence sexuelle et sexiste. En avril 2017, 18 % des policiers déployés étaient des femmes;

- Moral et bien-être du personnel : le Secrétariat a engagé diverses actions pour accroître l'appui psychosocial, la résilience et la prise en charge psychologique des personnes traumatisées dans les missions sur le terrain, ainsi que le moral et le bien-être du personnel. Certains programmes comprennent des conseils individuels, à distance ou non, permettant d'atteindre les points les plus reculés de la zone de la Mission, une formation supplémentaire à la gestion des situations d'urgence et de crise et à l'autonomie, et une amélioration du cadre de vie, notamment des logements, bureaux et installations récréatives. En outre, il est procédé à un examen des politiques de roulement du personnel interne afin de permettre aux fonctionnaires des lieux d'affectation les plus difficiles de changer d'affectation au sein de la Mission pour mieux gérer le stress et les traumatismes.

Un travail considérable a été fait au cours des cinq derniers mois pour renforcer la capacité de la MINUSS de protéger les civils, mieux planifier et préparer son action face aux situations de crise et accroître la sûreté et la sécurité du personnel mais aussi résoudre les problèmes systémiques des opérations de maintien de la paix en général. L'équipe spéciale créée par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations d'ordre systémique résultant de l'enquête spéciale indépendante a un mandat d'une durée limitée, mais certaines des mesures recommandées prendront davantage de temps à mettre en œuvre. Le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les partenaires des Nations Unies continueront de s'employer à résoudre ces questions pour renforcer les capacités militaires, de police et civiles des opérations de maintien de la paix, notamment par des instructions, des formations et des mesures de responsabilisation, aux fins de la bonne exécution des mandats, notamment en ce qui concerne la protection des civils, dans le cadre de leurs activités régulières. Le Secrétariat continuera également à produire des rapports actualisés, selon qu'il convient, au moyen des mécanismes existants.

En ce qui concerne la MINUSS, la Mission elle-même et le Secrétariat conviennent que beaucoup a été fait mais qu'il faut en faire davantage pour améliorer encore les résultats. La MINUSS, en coordination avec le Secrétariat, s'emploie déjà à examiner et réviser son concept global de mission et sa stratégie globale (y compris la reconfiguration de la force) afin s'acquitter plus efficacement des tâches prescrites. Elle bénéficie pour ce faire des enseignements tirés des crises de 2016 et il faut espérer que toutes les composantes de la Mission adopteront une attitude plus ouverte vers l'extérieur et plus ferme dans l'exécution des activités prescrites. L'équipe dirigeante de la MINUSS a donné le ton pour ce qui est des résultats à obtenir en matière de protection des civils. J'attends du nouveau commandant de la Force de la Mission qu'il joue un rôle tout aussi décisif dans cet effort constant.

En outre, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions collaboreront étroitement avec la MINUSS pour faire fond sur les progrès réalisés à ce jour en matière de protection des civils et de préparation et de réaction aux situations de crise. À cette fin, il faudra également poursuivre le dialogue avec les États Membres afin que tous les soldats de la paix déployés à la MINUSS se conforment aux normes de performance et

définir une stratégie pour institutionnaliser et uniformiser la stratégie de protection des civils en déployant dans la Mission des équipes de formation mobiles qui dispenseront au personnel civil et en tenue une formation spécifique au contexte.

Malgré ces efforts, la bonne exécution du mandat nécessitera un climat propice sur le plan politique, opérationnel et de la sécurité. J'exhorte le Conseil de sécurité à agir de manière concertée afin que le Gouvernement provisoire d'union nationale coopère pleinement avec la MINUSS pour lui garantir la liberté de circulation et qu'il assume la responsabilité qui lui incombe au premier chef protéger les civils, notamment en prenant des mesures préventives pour réduire les tensions ethniques et en amenant à répondre de leurs actes ceux qui commettent des actes odieux contre des civils, les sites de protection des civils, le personnel et les locaux des Nations Unies, le personnel humanitaire et les locaux des organisations humanitaires. Enfin, la MINUSS ne saurait être un instrument efficace de réalisation d'une paix durable au Soudan du Sud que si le Conseil de sécurité, en coordination avec la région, applique immédiatement une stratégie collective de cessation des hostilités et garantit l'ouverture dans le dialogue national et dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Faute d'une telle stratégie politique, la MINUSS devra en faire de plus en plus dans un environnement opérationnel de plus en plus contraignant.

(*Signé*) António **Guterres**